Commune de
CHEPTAINVILLE
(Essonne)

Révision du plan local d'urbanisme

- Pos approuvé le 2 décembre 1992
- Pos révisé approuvé le 6 mai 1998
- 1re modification approuvée le 5 octobre 2004
- 2e modification approuvée le 25 avril 2006
- 3e modification approuvée le 25 octobre 2007

Elaboration du Plu prescrite le 23 mars 2009

Plu arrêté le 7 décembre 2010

Plu approuvé le 31 janvier 2012

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 19 février 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Cheptainville

Le maire, M. Boussardon,

Document approuvé en C.M. le 19 février 2019
complété suite au contrôle de légalité

Mairie de Cheptainville, 5, rue du Ponceau, 91630
tél : 01 69 14 82 12 / fax : 01 64 56 26 13 / courriel : accueil@cheptainville.fr

Echelle : 1:1500e

0 — 100 m — 200 m

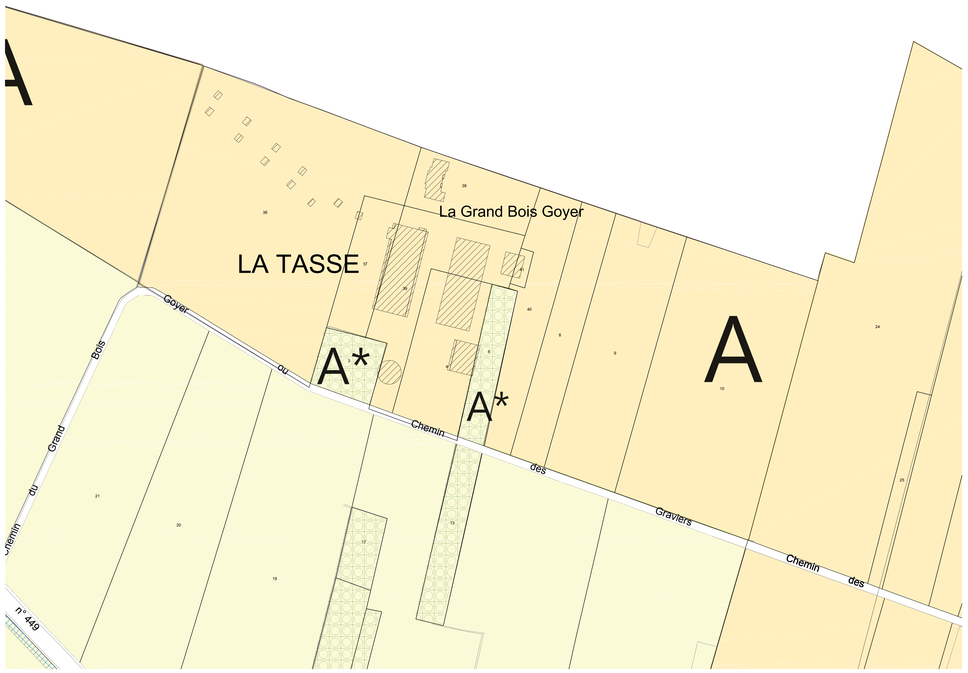

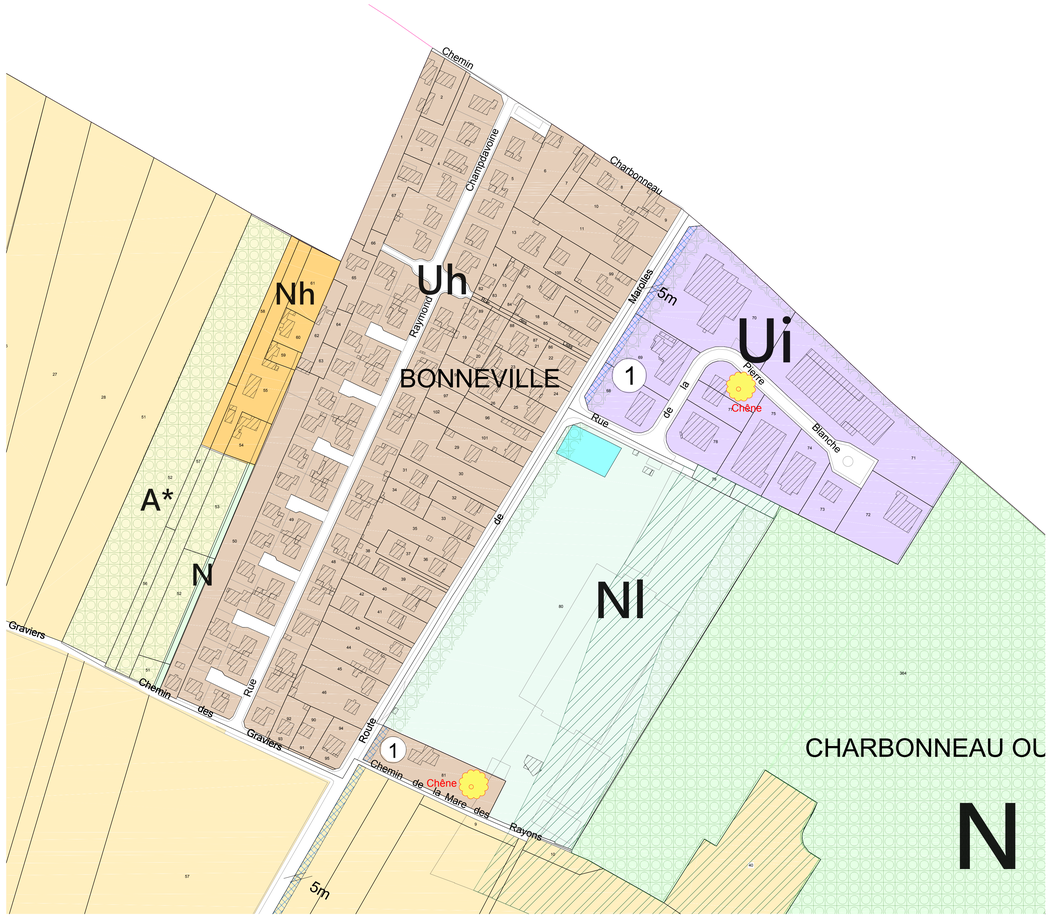

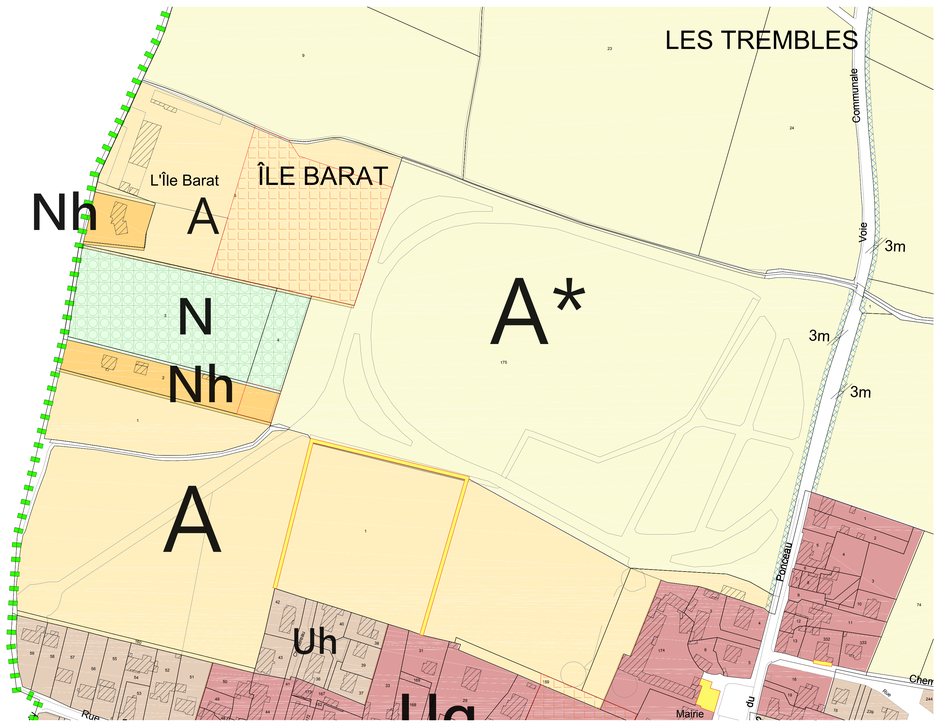

LÉGENDE

- limite de zone et de secteur
- Ug — centre bourg, bâti ancien
- Ugf — périmètre d'attente de projet d'aménagement global *(cf. article L.151-41 du code de l'urbanisme)*
- Uh — extension urbaine, bâti récent
- Uh* — zone d'habitat diversifié
- Ui — zone d'activités économiques
- 1AUh — zone à urbaniser à court terme à dominante d'habitat
- 2AU — zone à urbaniser à long terme
- A — zone agricole
- A — zone naturelle à préserver
- Nj — secteur de jardins
- Nl — secteur d'activités de loisirs
- Nh — Reconnaissance de l'existant
- A* — Zone agricole non constructible
- espace boisé classé
- continuité de chemin piétonnier à préserver
- éléments bâti et végétal repérés au titre des articles L.151.19 et L.151.23 du code de l'urbanisme
- Zone humide avérée (classe 2 du recensement réalisé par la DRIEE)
- Principe d'accès
- Secteur de priorisation de l'activité commerciale *(cf. art. 151-37 du CU)*

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Création d'une liaison douce	Commune	3 000 m2
2	Création d'une liaison douce	Commune	500 m2
3	Création d'une liaison douce	Commune	2 500 m2
4	Création d'une liaison douce	Commune	2 400 m2
5	Création d'une liaison douce	Commune	2 000 m2
6	Création d'une liaison douce	Commune	4 300 m2
7	Implantation d'un abribus	Commune	150 m2
8	Création d'un chemin pietonnier	Commune	230 m2
9	Création d'un liaison douce	Commune	2 450 m2